

# État de conservation des végétations\* des Hauts-de-France

Le territoire des Hauts-de-France présente une diversité de milieux aux conditions écologiques très variées (pH\*, température, humidité, ensoleillement, etc.) qui permettent à une grande diversité de végétations de s'exprimer. Toutefois, actuellement 45 % des associations végétales régionales sont considérées comme disparues ou menacées dans au moins une des deux anciennes régions administratives Nord - Pas-de-Calais et Picardie.

#### Contexte

Les plantes ne poussent pas n'importe où, elles ont des besoins spécifiques et donc des affinités pour tel ou tel milieu naturel et réciproquement dans un milieu naturel donné, on va retrouver globalement les mêmes espèces quels que soient les sites. Les plantes vivent en communautés et il est possible de classer ces communautés végétales en fonction de la combinaison d'espèces dont elles sont constituées. Des communautés végétales ayant une combinaison d'espèces similaire appartiennent à la même unité qu'on appelle association

(l'association a un rang équivalent à l'espèce en botanique). La science qui étudie les communautés végétales et leurs liens avec les milieux naturels s'appelle la phytosociologie\*.

Le Conservatoire botanique national de Bailleul n'a pas encore évalué les niveaux de menace pesant sur les associations à l'échelle de la région Hauts-de-France. Les statistiques ont donc été établies sur la base des deux anciennes régions administratives Nord - Pas-de-Calais et Picardie.

Catégories de risques d'extinction définies par l'UICN

Code	Intitulé	Signification		
EX	Éteint			
EW	Éteint à l'état sauvage	Espèces disparues		
RE	Éteint au niveau régional	Especes dispardes		
REw	Éteint à l'état sauvage au niveau régional			
CR*	En danger critique d'extinction (non revu récemment)			
CR	En danger critique d'extinction	Espèces menacées		
EN	En danger	Especes menacees		
VU	Vulnérable			
NT	Quasi menacé	Espèces à surveiller		
LC	Préoccupation mineure	Espèces non menacées		
DD	Insuffisamment documenté	Menaces indéterminées		
NA	Non applicable	Critères non applicables		
NE	Non évalué	Non évaluées		

Les végétations considérées comme menacées à l'échelle régionale sont celles appartenant aux catégories CR\*, CR, EN, VU. Les végétations sont considérées comme disparues si elles n'ont pas été revues depuis 1980 à l'échelle régionale, elles appartiennent à la catégorie RE.

Méthode

Le degré de menace des végétations est calculé à partir des Évaluations patrimoniales des végétations du Nord - Pas-deCalais¹ et de Picardie². L'évaluation des menaces a été faite à dire d'experts en s'inspirant des catégories définies par l'UI-CN³ en 1994 ; mais les méthodes et critères définis pour la flore³,⁴ n'ont pas encore été adaptés à l'évaluation des végétations.

Les statuts virtuels de menace ont été calculés pour les Hauts-de-France en faisant la synthèse des anciens statuts de menace régionaux et en retenant le statut le plus positif des deux.

Nord - Pas-de-Calais	Non menacé	Menacé	Disparu	Non évalué
Picardie				
Non menacé				
Menacé				
Disparu				
Non évalué				

Synthèse des statuts de menace virtuels définis pour les Hauts-de-France en fonction des statuts des deux anciennes régions

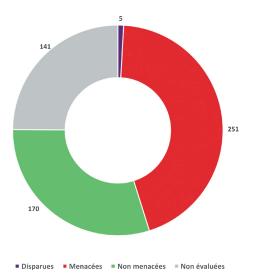
Remarques : le statut « Non évalué » étant lié très majoritairement à des végétations dont la présence dans la région n'est pas avérée, il a été considéré comme un cas nul et la menace dans les Hauts-de-France est alors équivalente à celle de la région où l'association est connue. Dans les autres combinaisons d'évaluations, le statut de menace le plus optimiste a été retenu, considérant que si l'unité était dans un état favorable dans une des anciennes régions, ses populations étaient suffisantes pour garantir le statut de menace le plus favorable.

## Résultats

Selon l'inventaire de 2014, le Nord – Pas de Calais et la Picardie totalisent 562 associations encore présentes. Moins de 1 % des associations sont considérées comme

disparues des deux anciennes régions. Près de la moitié des associations sont considérées comme menacées dans au moins une des deux anciennes régions.





Statut de menace pesant sur les végétations des Hauts-de-France en 2019

(Source : CBNBL 2019)

# Ce qu'il faut en penser

La région Hauts-de-France héberge un grand nombre d'associations végétales adaptées aux diverses conditions de milieu: degré d'humidité du sol, pH\*, richesse en nutriments\*, type de sol, conditions climatiques (quantité de précipitations annuelles, gels hivernaux, température moyenne annuelle, amplitude thermique annuelle), stade dynamique (cultures, prairies\*, pelouses\*, lisières, forêts, etc.). De cette adaptation découle un effet terroir : la végétation forestière calcicole\* du Laonnois n'est pas celle du Bas-Boulonnais... Nombre d'associations végétales sont inféodées à un seul ou quelques-uns de ces terroirs et présentent donc des effectifs limités qui les rendent vulnérables aux destructions.

Or, l'évolution de la société française depuis la deuxième moitié du xxe siècle s'est accompagnée d'un certain nombre de phénomènes qui menacent ces végétations. Au premier rang de ces mutations vient l'intensification de l'agriculture qui, de fait, impacte la grande majorité du territoire. L'objectif principal qui a été assigné par la société moderne à l'agriculture est d'augmenter les rendements en gommant les contraintes du milieu et en améliorant les terres les plus ingrates. Mais en drainant, amendant, engraissant les milieux qui faisaient l'originalité du territoire, elle a fait disparaître les spécificités locales au profit de terres toutes semblables : peu

humides, de pH proche de la neutralité, riches en nutriments. Les très nombreuses végétations liées à des terroirs contrastés laissent donc progressivement la place à quelques végétations ubiquistes\*.

À cette banalisation s'ajoutent de nombreux cas de destruction directe de communautés végétales : urbanisation, aménagements touristiques, voies de communication, installations industrielles et portuaires, etc. Dans ce cas, les atteintes aux milieux naturels sont souvent irréversibles (destruction d'écosystèmes\* complexes, imperméabilisation, etc.) même avec le renforcement depuis 2016 de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) du Ministère de la transition écologique et solidaire. Cette procédure administrative a pour objectif dans le cadre d'un aménagement d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, finalement, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Sur ces nouveaux milieux (villes, infrastructures de transport, terrils, carrières, etc.) s'installent de nouvelles végétations adaptées à ces conditions de vie particulières. Celles-ci gonflent les rangs des associations régionales, mais, bien adaptées à l'influence de l'humain, elles ne sont pas menacées à l'échelle régionale.

## En savoir plus

<sup>1</sup>Duhamel, F. & Catteau, E. (coord.), 2014. Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2a : évaluation patrimoniale des végétations du Nord-Pas de Calais. Version n°1/avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 39 p.

https://www.cbnbl.org/je-telecharge

<sup>2</sup>Prey, T. & Catteau, E. (coord.), 2014. Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2b : évaluation patrimoniale des végétations de Picardie. Version n°1 / avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 36 p.

https://www.cbnbl.org/je-telecharge

<sup>3</sup>UICN, 2003. Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste rouge : version 3.0. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland et Cambridge.

<sup>4</sup>UICN, 2012. Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national : Version 4.0. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44 p.

### Sites internet

- Conservatoire botanique national de Bailleul : www.cbnbl.org
- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : http://inpn.mnhn.fr

<sup>\* :</sup> cf. glossaire